

Département de Lozère

Mairie

10 Place de la Mairie

Le Bruel

48230 ESCLANÈDES



04 66 48 25 24 / 09 62 56 57 19



mairie.esclanedes@wanadoo.fr



www.esclanedes.fr

Budget « Eau - assainissement »**Compte Financier Unique 2025****note de présentation brève et synthétique****SOMMAIRE**

1	CADRE RÈGLEMENTAIRE	1
2	CONTEXTE HISTORIQUE ET ORIGINE DU BUDGET « EAU-ASSAINISSEMENT »	1
3	CADRE GÉNÉRAL DU COMPTE FINANCIER UNIQUE	2
3.1	Généralités du CFU.....	2
3.2	Vue d'ensemble du Compte Financier Unique	3
3.3	Comparatif des dépenses et recettes du CFU 2024 et du CFU 2025	3
4	3. SECTION D'EXPLOITATION.....	3
4.1	Généralités de la section d'exploitation	3
4.2	Présentation synthétique de la section d'exploitation 2025	4
4.3	Évolution des dépenses et recettes d'exploitation de 2020 à 2025	5
5	SECTION D'INVESTISSEMENT	5
5.1	Généralités de la section d'investissement	5
5.2	Présentation synthétique de la section d'investissement	5
5.3	Évolution des dépenses et recettes d'investissement de 2020 à 2025	7
6	LES DONNÉES SYNTHETIQUES DU BUDGET	8
6.1	Les principaux ratios.....	8
6.2	La dette de la commune pour le service « eau-assainissement »	8
6.2.1	L'état des emprunts.....	8
6.2.2	L'annuité de la dette.....	8
6.2.3	L'encours de dette	9

1 CADRE RÈGLEMENTAIRE

L'article L.2313-1 du CGCT (code général des collectivités territoriales) prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Budget Primitif (BP) et au Compte Financier Unique (CFU) afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

2 CONTEXTE HISTORIQUE ET ORIGINE DU BUDGET « EAU-ASSAINISSEMENT »

Rappel historique :

- Par arrêté en date du 27/12/2016, le Préfet de la Lozère a acté la fusion au 1^{er} janvier 2017 de la communauté de communes Aubrac Lot Causse et la communauté de communes du Pays de Chanac (comprenant les communes de Chanac, Cultures, Esclanèdes et les Salelles) ayant la compétence « eau et assainissement ».

- Cette compétence est alors gérée, pour l'année 2017 par la nouvelle communauté de communes Aubrac Lot Causses Tarn.
- Par délibération en date du 21/12/2017, le conseil communautaire arrête les compétences optionnelles et facultatives que la communauté de communes Aubrac Lot Causses Tarn exercera au 1/01/2018. La compétence « eau et assainissement » n'est pas retenue et revient aux communes de l'ex-communauté de communes du Pays de Chanac.
- Par délibération en date du 09/04/2018, une clé de répartition (en fonction du nombre de compteurs dans les communes) est votée pour la restitution de l'excédent d'investissement (subventions) et du déficit de fonctionnement (emprunts) :
Chanac : 58,73% ; Cultures 7,09% ; Esclanèdes 19,75% ; Les Salelles 14,43%.
- Depuis le 1^{er} janvier 2018 la commune d'Esclanèdes exerce, seule, la compétence « eau et assainissement » et participe par convention financière au frais de personnel de la commune de Chanac.

Le Budget « Eau-assainissement » est un budget indépendant du Budget Principal de la commune et retrace les recettes et les dépenses dédiées aux activités spécifiques suivantes :

- la production, le transport et la distribution de l'eau potable ;
- la collecte et le transport des eaux usées ;
- la gestion technique du réseau et des équipements ;
- la gestion des abonnements et la facturation des consommations/prestations.

Il s'agit d'un service public à caractère industriel et commercial (SPIC), pour lequel le budget annexe est obligatoire.

Le service des eaux d'Esclanèdes fonctionne en régie directe.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) n'est pas inclus dans ce budget car depuis le 1^{er} janvier 2024 une convention confie sa gestion à la Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn (CCALCT) par délibération n° DE2023-52 du 21/12/2023. Un avenant à cette convention repoussant la date de la fin de la convention au 31/12/2026 (avenant n°1) a été validé par le Conseil Municipal par délibération n° DE2026-11 du 10/02/2026.

3 CADRE GÉNÉRAL DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

3.1 Généralités du CFU

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes » :

- Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion ;
- Le CFU apporte une information enrichie grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné ;
- Le CFU simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée, dans une démarche de dématérialisation cohérente à l'ensemble des documents budgétaires (BP, BS, DM et CA actuel).

Le CFU constitue l'arrêt des comptes au sens de l'article L.1612-12 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Il est soumis au vote de l'assemblée délibérante par le maire ou le président, selon un calendrier et des modalités comparables à celles en vigueur pour le compte administratif.

Ainsi :

- le CFU de l'exercice N doit être voté au plus tard le 30 juin N+1 ;
- le CFU est arrêté si une majorité des voix ne s'est pas dégagée contre son adoption. Seuls sont à prendre en compte les suffrages exprimés ;
- Le maire ou le président de l'assemblée délibérante doit quitter la salle au moment du vote.

Le CFU suit une maquette officielle à laquelle il n'est pas possible de déroger, et se compose en 4 parties :

1. Informations générales et synthétiques

2. Exécution budgétaire
3. États financiers
4. États annexés

Le Conseil Municipal de la commune d'Esclanèdes vote le CFU avant le vote du budget. Ainsi les excédents et/ou déficit des sections de l'exercice sont repris et/ou affectés au BP de l'année suivante.

3.2 Vue d'ensemble du Compte Financier Unique

Au cours de l'année 2025, la consommation d'eau potable par les habitants de la commune a légèrement augmenté (+8,57%). Ceci permet d'équilibrer favorablement la section d'exploitation.

Par contre, les travaux nécessaires à la rénovation des conduites d'eau potable ont fait considérablement augmenter les montants de l'investissement dans l'attente du versement en 2026 des subventions attribuées en 2025.

			Invest	Fonction	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	91 372.00	103 900.23	195 272.23
	Recettes réalisée (1)	B	35 223.00	121 710.78	156 933.78
	Restes à réaliser	C	0.00	0.00	0.00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	164 974.61	196.572.00	361 546.61
	Dépenses réalisées (1)	E	142 098.79	116 998.19	259 096.98
	Restes à réaliser	F	17 100.00	0.00	17 100.00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G=B-E	-106 875.79	4 712.59	-102 163.20
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	73 602.61	92 671.77	166 274.28
Solde (Invest) ou résultat de clôture (Fonct)	Excédent / déficit	G+H	-66 273.18	97 384.36	64 111.18
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I=C-F	-17 100.00	0.00	-17 100.00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G+H+I	-50 373.18	97 384.36	47 011.18

3.3 Comparatif des dépenses et recettes du CFU 2024 et du CFU 2025

		CA 2024	CFU 2025	variation
Exploitation	Dépenses	99 133.11	116 998.19	18.02%
	Recettes	112 098.44	121 710.78	8.57%
	Résultat	12 965.33	4 712.59	-63.65%
Investissement	Dépenses	18 388.28	142 098.79	672.77%
	Recettes	22 778.00	35 223.00	54.64%
	Résultat	4 389.72	-106 875.79	-2534.68%

4 3. SECTION D'EXPLOITATION

4.1 Généralités de la section d'exploitation

La section d'exploitation regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de ce service communal. C'est semblable au budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, transport, impôts...).

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le 13/03/2026

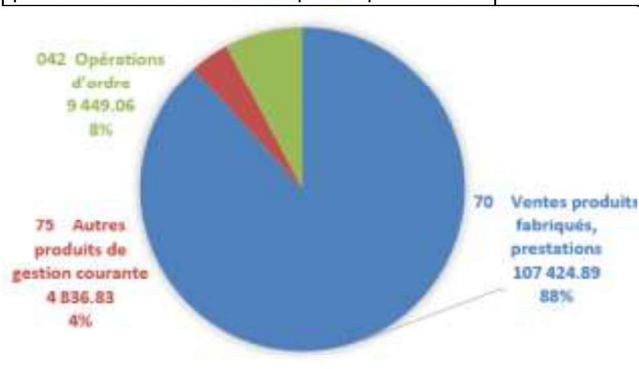
ID : 048-214800567-20260312-EAU_CFU_2025-BF



4.2 Présentation synthétique de la section d'exploitation 2025

Dépenses d'exploitation	CFU 2025
011 Charges à caractère général	16 939.43
012 Charges de personnel, frais assimilés	10 150.00
014 Atténuations de produits	15 983.00
65 Autres charges de gestion courante	49 863.35
66 Charges financières	1 284.41
67 Charges exceptionnelles	
022 Dépenses imprévues	
Dépenses réelles d'exploitation	94 220.19
023 Virement à la section Investissement	
042 Opérations d'ordre	22 778.00
043 Opérations d'ordre intérieur de la section	
Dépenses d'ordre d'exploitation	22 778.00
Total des dépenses d'exploitation	116 998.19

Recettes d'exploitation	CFU 2025
013 Atténuations de charges	
70 Ventes produits fabriqués, prestations	107 424.89
73 Produits issus de la fiscalité	
74 Dotations et participation	
75 Autres produits de gestion courante	4 836.83
Total des recettes de gestion courante	112 261.72
76 Produits financiers	
77 Produits exceptionnels	0.00
78 Reprises sur provisions et dépréciations	
Total des recettes réelles d'exploitation	112 261.72
042 Opérations d'ordre	9 449.06
043 Opérations d'ordre intérieur de la section	
Total des recettes d'ordre d'exploitation	9 449.06
Total de recettes d'exploitation de l'exercice	121 710.78
pour info : R 002 excédent exploit reporté N-1	92 671.77



Les dépenses d'exploitation sont constituées par :

- les charges à caractère général (électricité, fournitures diverses, redevances et autres taxes...) ;
- les charges de personnel, reversées au Budget Principal ;
- le reversement des redevances à l'Agence de l'Eau ;
- les prestations de service reversées à la commune de Chanac.
- les intérêts des trois emprunts dans l'année (détail dans le tableau ci-dessous) :

organisme	objet	montant	durée
Caisse d'Epargne	Travaux assainissement	48 000	8 ans (25/03/2018 - 25/11/2025)
Crédit Agricole	Investissement communautaire	5 300	13 ans (01/03/2018 - 01/12/2030)
Crédit Agricole	Consolidation ligne trésorerie	68 260	29 ans (15/01/2018 - 15/10/2046)

Les recettes d'exploitation correspondent essentiellement à la vente de produits et prestations :

- la vente d'eau aux abonnés (abonnement et consommation) ;
- la part des redevances et autres taxes reversées à la commune.

Les tarifs de ventes n'ont pas changé depuis 2021.

Tarif 2025 pour les abonnés (extrait de la délibération n°DE2020 – 37 du 28/07/2020) :

TERMES FIXES ET CONSOMMATION		HT, en €	TVA, en %
EAU	terme fixe (abonnement annuel)	79.00	5.5
	terme fixe jardin et compteur de chantier (abonnement annuel)	27.00	
	consommation de 0 à 500 m3 (par m3)	1.73	
	consommation de 501 et plus (par m3)	1.23	
ASSAINISSEMENT	terme fixe (abonnement annuel)	58.00	10.0
	consommation (par m3)	0.91	

4.3 Évolution des dépenses et recettes d'exploitation de 2020 à 2025

Dépenses d'exploitation	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025
011 Charges à caractère général	13 321.30	17 246.77	15 934.16	17 759.52	14 378.30	16 939.43
012 Charges de personnel, frais assimilés		6 000.00	7 200.00	8 500.00	9 240.00	10 150.00
014 Atténuations de produits	19 756.00	10 992.00	11 647.00	9 881.00	10 450.00	15 983.00
65 Autres charges de gestion courante	37 147.07	42 930.29	45 151.26	47 222.14	40 706.45	49 863.35
66 Charges financières	2 651.14	2 396.70	2 133.62	1 861.61	1 580.36	1 284.41
67 Charges exceptionnelles	306.32		0.00	649.08		
022 Dépenses imprévues						
Dépenses réelles d'exploitation	73 181.83	79 565.76	82 066.04	85 873.35	76 355.11	94 220.19
023 Virement à la section Investissement						
042 Opérations d'ordre	21 589.00	21 772.00	22 322.00	22 323.20	22 778.00	22 778.00
043 Opérations d'ordre intérieur section						
Dépenses d'ordre d'exploitation	21 589.00	21 772.00	22 322.00	22 323.20	22 778.00	22 778.00
Total des dépenses d'exploitation	94 770.83	101 337.76	104 388.04	108 196.55	99 133.11	116 998.19
évolution		6.93%	3.01%	3.65%	-8.38%	18.02%

Recettes d'exploitation	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025
013 Atténuations de charges						
70 Ventes produits fabriqués, prest	95 042.92	105 505.42	108 909.32	92 633.60	102 648.54	107 424.89
73 Produits issus de la fiscalité						
74 Dotations et participation	56.68					
75 Autres produits de gestion courante	37.50	68.04	278.41	64.43		4 836.83
Total des recettes de gestion courante	95 137.10	105 573.46	109 187.73	92 698.03	102 648.54	112 261.72
76 Produits financiers						
77 Produits exceptionnels	474.01	0.35			1.14	0.00
78 Reprises sur provisions et dépréc						
Total des recettes réelles d'exploitation	95 611.11	105 573.81	109 187.73	92 698.03	102 649.68	112 261.72
042 Opérations d'ordre	9 024.66	9 031.81	9 190.14	9 334.73	9 448.76	9 449.06
043 Opérations d'ordre intérieur section						
Total des recettes d'ordre d'exploitation	9 024.66	9 031.81	9 190.14	9 334.73	9 448.76	9 449.06
Total de recettes d'exploitation de l'exercice	104 635.77	114 605.62	118 377.87	102 032.76	112 098.44	121 710.78
pour info: R 002 excéd exploit reporté N-1	48 747.60	58 612.54	71 880.40	85 870.23	79 706.44	92 671.77
évolution		9.53%	3.29%	-13.81%	9.87%	8.57%

5 SECTION D'INVESTISSEMENT

5.1 Généralités de la section d'investissement

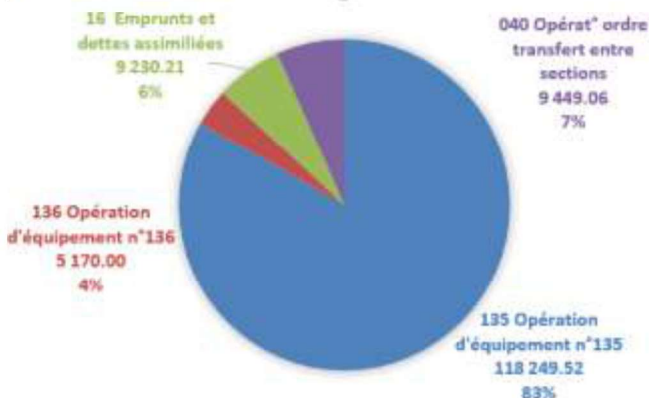
Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section d'exploitation qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

5.2 Présentation synthétique de la section d'investissement

Dépenses d'investissement	CFU 2025	Recettes d'investissement	CFU 2025
20 Immo incorpor (hors opération)		13 Subventions d'investissement	12 445.00
21 Immo corporelles (hors opération)		16 Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	
22 Immo en affectation (hors opération)		20 Immobilisations incorporelles	
23 Immobilisations en cours (hors opération)		21 Immobilisations corporelles	
114 Opération d'équipement n°114		22 Immobilisations reçues en affectation	
		23 Immobilisations en cours	

115 Opération d'équipement n°115	
116 Opération d'équipement n°116	
134 Opération d'équipement n°134	
135 Opération d'équipement n°135	118 249.52
136 Opération d'équipement n°136	5 170.00
Total des dépenses d'équipement	123 419.52
10 Dotations, fonds divers et réserves	
13 Subventions d'investissement	
16 Emprunts et dettes assimilées	9 230.21
18 Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	
26 Participat° et créances rattachées	
27 Autres immobilisations financières	
020 Dépenses imprévues	
Total des dépenses financières	9 230.21
Total dépenses réelles	132 649.73
040 Opérat° ordre transfert entre sections	9 449.06
041 Opérations patrimoniales	
Total dépenses d'ordre	9 449.06
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	142 098.79
pour info : D 001 solde d'execut° négatif de N-1	

Total des recettes d'équipement	12 445.00
10 Dotations, fonds divers et réserves	
165 Dépôts et cautionnements reçus	
18 Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	
26 Participat° et créances rattachées	
27 Autres immobilisations financières	
Total des recettes financières	0.00
Total recettes réelles	12 445.00
021 Virement de la section d'exploitation	
040 Opérat° ordre transfert entre sections	22 778.00
Total des prélèvements provenant de l'exploit	22 778.00
041 Opérations patrimoniales	
Total dépenses d'ordre	22 778.00
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	35 223.00
pour info : R 001 solde d'execut° positif N-1	69 212.89



Les dépenses d'investissement sont toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment du capital des emprunts à rembourser, des acquisitions de mobilier, de matériel, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Détail des opérations d'équipement (programmes d'investissement ouverts) :

n°	libellé	dépenses		recettes	
		prévisions	réalisations	prévisions	réalisations
115	Télégestion des réservoirs	5 000.00	0.00	0.00	0.00
116	Assainissement La Rocherousse	2 000.00	0.00	0.00	0.00
134	Achat de matériel	5 000.00	0.00	0.00	0.00
135	Rénovation conduite AEP	120 525.55	118 249.52	0.00	12 445.00
136	Zonage d'assainissement	13 000.00	5 170.00	0.00	0.00
TOTAL		145 525.55	123 419.52	0.00	12 445.00

Pour l'année 2025, l'investissement correspond concrètement à :

- La réalisation du zonage d'assainissement ;
- La réfection des conduites défectueuses d'eau potable du refoulement de Marance, de la traversée de la RN88 au croisement entre la Route et le Chemin des Buisnières.

Deux types de recettes d'investissement coexistent : les recettes dites patrimoniales (par exemple l'affectation du résultat de l'année précédente) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le 13/03/2026

ID : 048-214800567-20260312-EAU_CFU_2025-BF



5.3 Évolution des dépenses et recettes d'investissement de 2020 à 2025

Dépenses d'investissement	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025
20 Immo incorporelles (hors opération)						
21 Immo corporelles (hors opération)						
22 Immo en affectation (hors opération)						
23 Immobilisations en cours (hors opération)						
114 Opération d'équipement n°114	500.00	6 674.21				
115 Opération d'équipement n°115	1 841.45	771.20	7 229.31	570.17		
116 Opération d'équipement n°116						
134 Opération d'équipement n°134		300.00		622.70		
135 Opération d'équipement n°135						118 249.52
136 Opération d'équipement n°136						5 170.00
Total des dépenses d'équipement	2 341.45	7 745.41	7 229.31	1 192.87	0.00	123 419.52
10 Dotations, fonds divers et réserves						
13 Subventions d'investissement						
16 Emprunts et dettes assimilées	7 868.74	8 123.18	8 386.26	8 658.27	8 939.52	9 230.21
18 Compte de liaison : affectat° (BA, régie)						
26 Participat° et créances rattachées						
27 Autres immobilisations financières						
020 Dépenses imprévues						
Total des dépenses financières	7 868.74	8 123.18	8 386.26	8 658.27	8 939.52	9 230.21
Total dépenses réelles	10 210.19	15 868.59	15 615.57	9 851.14	8 939.52	132 649.73
040 Opérat° ordre transfert entre sections	9 024.66	9 031.81	9 190.14	9 334.73	9 448.76	9 449.06
041 Opérations patrimoniales						
Total dépenses d'ordre	9 024.66	9 031.81	9 190.14	9 334.73	9 448.76	9 449.06
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	19 234.85	24 900.40	24 805.71	19 185.87	18 388.28	142 098.79
pour info : D 001 solde execut° négatif N-1						
évolution		29.45%	-0.38%	-22.66%	-4.16%	672.77%

Recettes d'investissement	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025
13 Subventions d'investissement	214.36	4 750.00	1 445.86	114.03		12 445.00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 165)						
20 Immobilisations incorporelles						
21 Immobilisations corporelles						
22 Immobilisations reçues en affectation						
23 Immobilisations en cours						
Total des recettes d'équipement	214.36	4 750.00	1 445.86	114.03	0.00	12 445.00
10 Dotations, fonds divers et réserves						
165 Dépôts et cautionnements reçus						
18 Compte liaison : affectat° (BA, régie)						
26 Participat° et créances rattachées						
27 Autres immobilisations financières						
Total des recettes financières	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total recettes réelles	214.36	4 750.00	1 445.86	114.03	0.00	12 445.00
021 Virement de la section d'exploitation						
040 Opérat° ordre transfert entre sections	21 589.00	21 772.00	22 322.00	22 323.20	22 778.00	22 778.00
Total des prélèvements provenant de l'exploit	21 589.00	21 772.00	22 322.00	22 323.20	22 778.00	22 778.00
041 Opérations patrimoniales						
Total dépenses d'ordre	21 589.00	21 772.00	22 322.00	22 323.20	22 778.00	22 778.00
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	21 803.36	26 522.00	23 767.86	22 437.23	22 778.00	35 223.00
pour info : R 001 solde execut° positif N-1	62 809.27	65 377.78	66 999.38	65 961.53	69 212.89	69 212.89
évolution	#REF!	21.64%	-10.38%	-5.60%	1.52%	54.64%

6 LES DONNÉES SYNTHETIQUES DU BUDGET

6.1 Les principaux ratios

En 2025, la vente d'eau et les redevances d'assainissement ont permis de couvrir la totalité des dépenses de la section d'exploitation.

6.2 La dette de la commune pour le service « eau-assainissement »

6.2.1 L'état des emprunts

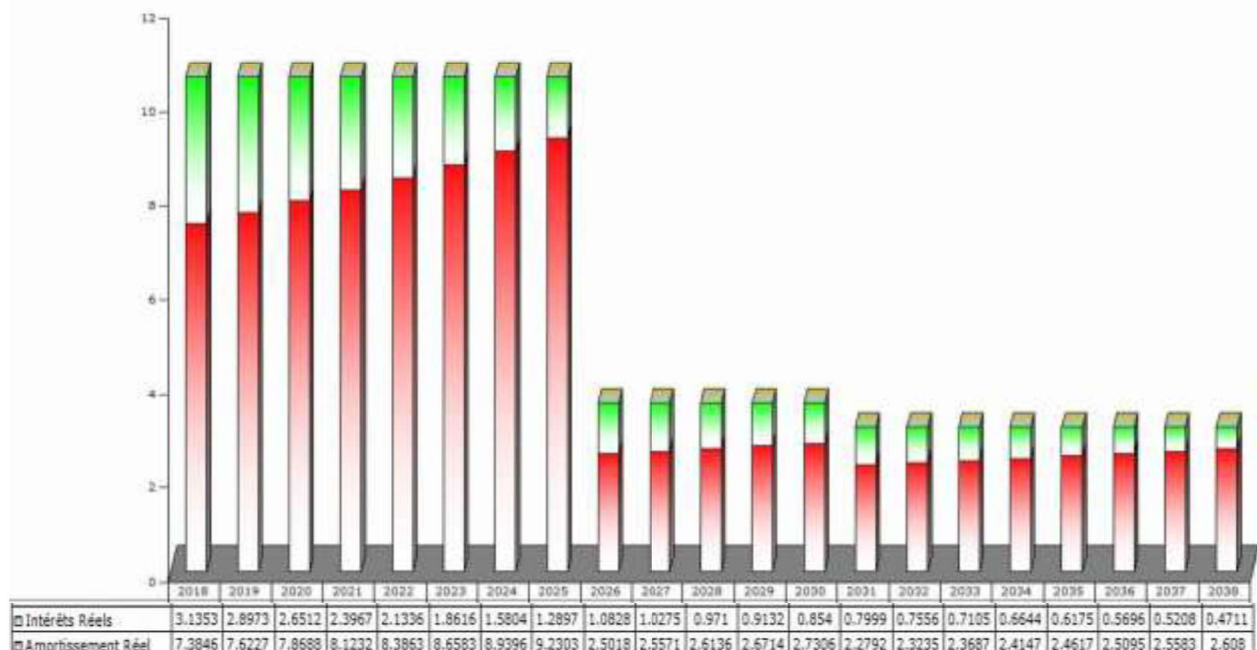
Au 1^{er} janvier 2018, lors de la reprise de la compétence « eau et assainissement » par la commune, les emprunts en cours pour ce service, contractés par la communauté de communes Pays de Chanac, ont été répartis entre les communes-membres selon une clé de répartition. La commune d'Esclanèdes a ainsi « hérité » d'une quote-part de trois emprunts :

organisme banque / objet emprunt	durée	pér	montant origine	montant commune	capital au 31/12/2025	annuité 2024	
						capital	intérêt
Caisse d'Epargne / Travaux assainiss	8 ans (25/03/2018 - 25/11/2025)	T	289 000	48 000	0.00	6 930.06	
						6 782.33	147.73
Crédit Agricole / Investiss comm	13 ans (01/03/2018 - 01/12/2030)	T	195 000	5 300	2 313.99	505.44	
						417.35	88.09
Crédit Agricole / Consolid. ligne	29 ans (15/01/2018 - 15/10/2046)	T	350 000	68 260	53 058.86	3 079.12	
						2 030.53	1 048.59
TOTAL			834 000.00	121 560.00	55 372.85	10 514.62	
						9 230.21	1 284.41

6.2.2 L'annuité de la dette

L'annuité de la dette (somme des intérêts et du remboursement en capital que la commune doit payer dans l'année) représente la somme de 10 514 €/an. L'emprunt « travaux assainissement » de la Caisse d'Epargne est remboursé en totalité.

Courbe des remboursements



6.2.3 L'encours de dette

Au 31 décembre 2025, l'encours de dette (montant du capital restant à rembourser) atteint 55 372.85 €. Depuis 2018, il a diminué de 66 213.77 € (-64 %).

Evolution de l'encours de la dette

